RÈGLEMENT N° 2012-251

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION HABITATION DANS LE SECTEUR PLACE DE LA BOULE (MOISIE)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement d'une aire d'affectation habitation dans le secteur Place de la Boule à Moisie et ce, par l'ajout d'une portion de territoire comprise dans une aire d'affectation publique et communautaire.

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaby Gauthier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 26 juin 2012;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
- 3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation Habitation de faible à forte densité (Hb) à même une partie de l'aire d'affectation Publique et communautaire située à l'angle des rues Lamothe et du Chemin des Forges.
- 4. Ladite aire d'affectation Hb est agrandie par l'ajout du lot connu et désigné comme étant le lot 5-281-12 du rang 1, Canton de Letellier, le tout tel qu'illustré au plan en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- **5.** L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet C, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- **6.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ le 16 mai 2012
 - AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ le 23 mai 2012
 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE le 13 juin 2012
 - AVIS DE MOTION DONNÉ le 26 juin 2012
 - RÈGLEMENT ADOPTÉ le 9 juillet 2012
 - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ le 27 août 2012
 - AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ le 12 septembre 2012
 - PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ le 12 septembre 2012
 - ENTRÉE EN VIGUEUR le 27 août 2012

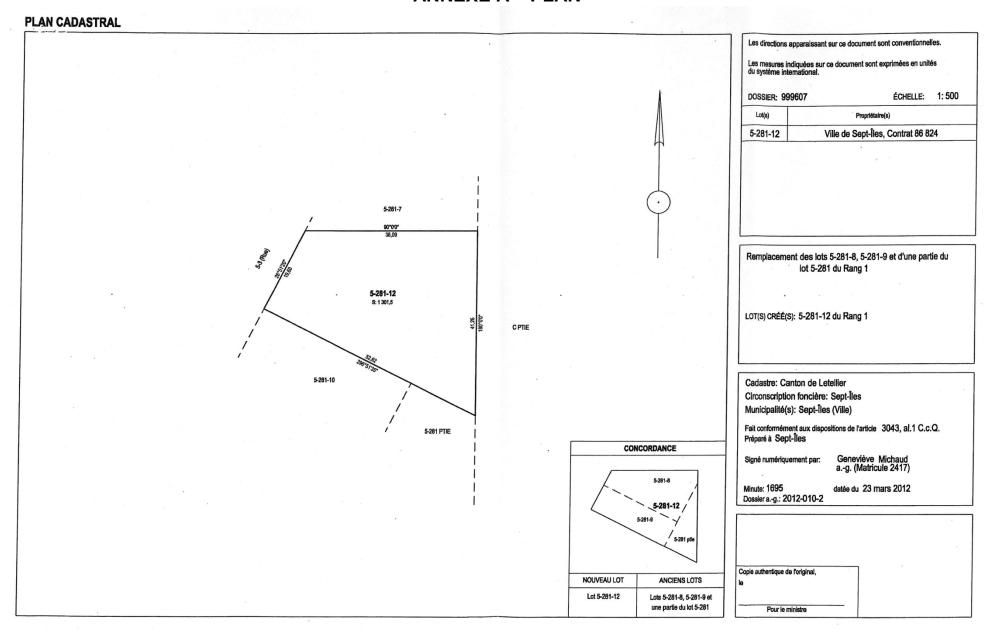
(signé) Serge Lévesque, maire

, σ,	. •
VRAIE COPIE CONFORME	
Greffière	

(signé) Valérie Haince, greffière

Règlement n° 2012-251 (suite)

ANNEXE A – PLAN



Règlement n° 2012-251 (suite)

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

